

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur du produit, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les 5 catégories dont il est fait référence au point 18 des Orientations publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, MiFID II) et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en considération l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Financières en date du 14 février 2022



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Identifiant d'entité juridique (IEJ): 969500DMKVFI7KGA5F92

Programme d'émission de titres de créance
(*Euro Medium Term Note Programme*)
1.000.000.000 euros

Emission de titres d'un montant nominal total de 4.000.000 € portant intérêt au taux de 0,00% l'an et venant à échéance le 16 février 2024

SOUCHE No: 2022-1

TRANCHE No: 1

Prix d'Emission: 100,30%

Agent Placeur

TP ICAP (Europe)

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20220214-22_19206-CC
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

PARTIE 1

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 7 octobre 2021 relatif au programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 1.000.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont disponibles sur la page dédiée du site internet de l'Emetteur (<https://www.departement13.fr/le-departement/linstitution/le-budget/lemprunt-obligataire/>).

1. **Emetteur :** Département des Bouches-du-Rhône
2. (a) **Souche :** 2022-1
(b) **Tranche :** 1
(c) **Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique :** Sans Objet
3. **Devise Prévue :** Euro (€)
4. **Montant Nominal Total :**
(a) **Souche :** 4.000.000 €
(b) **Tranche :** 4.000.000 €
5. **Prix d'émission :** 100,30% du Montant Nominal Total
6. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :** 100.000 €
7. (a) **Date d'Emission :** 16 février 2022
(b) **Date de Début de Période d'Intérêts :** Date d'Emission
8. **Date d'Echéance :** 16 février 2024
9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 0,00%
10. **Base de remboursement/Paiement :** Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront

remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur montant nominal.

11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans Objet
12. **Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :** Sans Objet
13. (a) Rang de créance des Titres : Senior
- (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : Délibération du Conseil départemental n°CD-2021-07-01-6 en date du 1er juillet 2021
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (a) Taux d'Intérêt : 0,00% par an payable annuellement à échéance
- (b) Date(s) de Paiement du Coupon : 16 février de chaque année non ajusté, pour la première fois le 16 février 2023 et jusqu'à la Date d'Echéance (comprise)
- (c) Montant de Coupon Fixe : 0 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- (d) Montant de Coupon Brisé : Sans Objet
- (e) Méthode de Décompte des Jours (Modalité 4.1) : Exact/Exact-ICMA, ajusté jour suivant
- (f) Date(s) de Détermination (Modalité 4.1) : 16 février de chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans Objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans Objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans Objet
19. **Option de Remboursement au gré des Titulaires :** Sans Objet

20.	Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21.	Montant de Versement Echelonné :	Sans Objet
22.	Montant de Remboursement Anticipé :	
	(a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5.6), pour illégalité (Modalité 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) :	Conformément aux Modalités
	(b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.6) :	Oui
	(c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 6.2(b)) :	Sans Objet

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23.	Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
	(a) Forme des Titres Dématérialisés :	Dématérialisés au porteur
	(b) Établissement Mandataire :	Sans Objet
	(c) Certificat Global Temporaire :	Sans Objet
24.	Place(s) Financière(s) (Modalité 6.6) :	Sans Objet
25.	Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :	Sans Objet
26.	Masse (Modalité 10) :	<p>Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :</p> <p>TP ICAP (Europe), 89 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.</p> <p>Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.</p>

27. **Autres informations :**

Sans Objet

OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.000.000.000 d'euros du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. Dolle', with a small 'x' mark at the end of the signature.

Par : Monsieur Hervé DOLLE, Directeur-adjoint du Budget
Dûment autorisé

PARTIE 2

AUTRES INFORMATIONS

1. FACTEURS DE RISQUE

Sans Objet

2. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter de la Date d'Emission a été faite.
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 2.600 € H.T.

3. NOTATIONS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch Ratings Ireland Limited (Fitch).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le Règlement ANC). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

5. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : -0,15% par an
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

6. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des

Membres du Syndicat de Placement : Sans Objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : TP ICAP (Europe)

Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1

7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- (a) Code ISIN : FR00140088U4
- (b) Code commun : 244281702
- (c) Dépositaire(s) :
- (i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
 - (ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non
- (d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans Objet
- (e) Livraison : Livraison franco
- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : **BNP Paribas Securities Services**
(affilié Euroclear France n°29106)
Grands Moulins de Pantin
9, rue Débarcadère
93500 Pantin
France
- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans Objet

